

DEPARTEMENT de l'EURE
COMMUNE :
ETREVILLE



Carte communale Pièce n°0.0a

RECENSEMENT DU PATRIMOINE BATI

ECHELLE : 1/5000

Procédure de Carte communale

Prescrite le :

Approuvée le :

Approbation préfectorale le :

Dossier : D09190



LEGENDE :

- ★ PATRIMOINE BATI (maison, manoir...)
- ★ PETIT PATRIMOINE BATI (pigeonnier, puits, piliers, mur de bauge ou de briques...)
- ★ BATIMENT TRADITIONNEL
- FRONT BATI implanté autour de l'église caractéristique du bourg de ETREVILLE

Compte-tenu de la multitude du bâti et de sa dispersion sur l'ensemble du territoire communal, le permis de démolir a été instauré sur l'ensemble du territoire communal en vertu de l'article R.421.27 du code de l'urbanisme par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2011